

LE 1^{ER} OCTOBRE, RETRAITÉ·ES, SALARIÉ·ES, ON CONTINUE À SE MOBILISER ET À LUTTER !



Partout sur le territoire, les retraité·es se mobilisent sous diverses formes pour exprimer et porter leurs revendications en termes de niveau de pension, de santé, d'accès aux soins, de services publics en proximité.

Malgré un contexte de crise politique, sociale, économique et démocratique, l'heure n'est ni à l'abattement, ni à la résignation et encore moins au repli sur soi.

Seul un rapport de force massif sera de nature à répondre aux exigences de changement et de progrès social exprimées dans les urnes lors des élections législatives.

Depuis des années, tout le monde s'accorde pour dire que la première préoccupation des Français est le pouvoir d'achat.

Pour autant, patronat et gouvernement, sous prétexte de préservation de la compétitivité des entreprises et des taux de profits, ont appliqué l'austérité des salaires et du Smic.

Quant aux retraité·es, considéré·es par certain·es comme des privilégié·es, ils ont subi une sous-revalorisation de leur retraite de base et complémentaires Agirc - Arcco. Et pour certains, subi une augmentation de la CSG occasionnant une baisse de leur pouvoir d'achat.

Ajoutons à cela, les différentes réformes des retraites qui n'ont eu pour objectif que de faire baisser le montant global des pensions pour faire des économies budgétaires.

Alors que 2,9 millions de retraité·es touchent moins de 1 000 € par mois dont 74 % de femmes

et que 55 % des 17 millions de retraité·es sont en dessous du Smic actuel : la question du pouvoir d'achat est urgente !

Le 1^{er} ministre s'apprête à ne pas respecter le code de la Sécurité sociale en refusant d'augmenter les pensions immédiatement au prétexte que l'inflation en 2024 serait inférieure à 2 %. MACRON renvoie donc le sujet au 1^{er} janvier 2025. Ce qui aurait pour conséquence de faire de l'année 2024, une année blanche plongeant encore plus de retraité·es dans la précarité.

Au contraire, l'Union confédérale des retraité·es CGT (UCR) exige que les pensions soient revalorisées immédiatement de 10 %, que des mesures particulières soient prises pour les petites retraites et qu'aucune retraite ne soit inférieure au Smic CGT (2 000 € brut).

Le montant de la pension conditionne les conditions de vie de chacun et chacune et plus particulièrement l'accès aux soins.

Le droit à la santé pour toutes et tous est un enjeu crucial pour l'ensemble des citoyens et citoyennes, mais prend plus d'acuité avec l'âge.

La faiblesse du niveau des pensions, pour lequel le patronat porte une grande responsabilité, dans le pays contraint nombre de retraité·es à faire des choix dans leurs dépenses. Ainsi, 1,6 millions ne se soignent plus, 700 000 n'ont plus de mutuelles pour cause du montant

des cotisations qui augmentent fortement en fonction de l'âge.

Les dépassements d'honoraires, le doublement des franchises médicales, le manque de médecins, la fermeture de services hospitaliers conséquences d'années d'austérité budgétaires, de libéralisation des services publics, accentuent les difficultés d'accès aux soins. Elles sont encore plus importantes pour les retraité·es avec la mise en œuvre de priorités liées à l'âge, contraires à l'éthique des personnels de santé. D'autant que la prise en charge de certaines mesures de prévention leur sont refusées, passés 74 ans.

Le 1^{er} octobre débutera les débats parlementaires sur les projets de loi de Finance et de financement de la Sécurité sociale 2025. Une raison de plus pour se mobiliser et peser sur les choix qui seront faits dans l'élaboration des budgets, pour exiger :

- 1 Une revalorisation immédiate de 10 % des retraites et pensions
- 1 Une revalorisation des retraites indexées sur l'évolution des salaires et des prix en cas d'inflation
- 1 Un minimum de pension au niveau du Smic CGT (2 000 € brut)
- 1 Une politique de santé pour répondre aux besoins de la population
- 1 L'arrêt de la casse des hôpitaux publics
- 1 Le développement des centres de santé publics pluri professionnels
- 1 Un grand service public de l'aide à l'autonomie financé dans le cadre de la Sécurité sociale
- 1 La suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires
- 1 Une réforme du financement de la Sécurité sociale assis uniquement sur les cotisations sociales et arrêt des exonérations pour les employeurs.

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE ! 1^{ER} OCTOBRE 2024

Pour connaître les lieux de manifestations,
consultez le site internet de la CGT : www.cgt.fr



Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal et ville :
Branche professionnelle d'origine :
Mail :
Tél. :

Bulletin à retourner àUSR CGT MANCHE, 22 Ter rue de la Buaille, BP 730, 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre